



**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE
HABITABLES 2021-2024
Affichées au club**

**18 heures d'Arcachon
2 et 3 juillet 2022
ARCACHON**



**BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE
CENTRE ATLANTIQUE
BANQUE & ASSURANCE**

**Cerce de la Voile d'Arcachon
5A**

**CETTE COURSE, EN EQUIPAGE, EST RESERVÉE A TOUS LES
BATEAUX ÉQUIPÉS D'UNE CABINE FIXE SOLIDAIRE DE LA COQUE
ET FERMÉE**

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.RCV 2021-2024*

1.4 Coucher du soleil samedi 21h53 et du lever du soleil dimanche 06h24.

A partir de l'heure du coucher du soleil et jusqu'au lever les règles du Chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

Nous attirons l'attention des concurrents sur la règle 5 de la Section 1 Partie B du RIPAM :
Tout navire doit en permanence assurer une veille visuelle et auditive appropriée en utilisant également tous les moyens disponibles qui sont adaptés aux circonstances et conditions existantes de manière à permettre une pleine appréciation de la situation et du risque d'abordage.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel d'information est situé au rdc du Centre nautique.

3. SIGNAUX FAITS A TERRE

Le mât de pavillons est situé en façade nord du Centre Nautique.

4. PROGRAMME DES COURSES

Le signal d'avertissement de la course sera fait à **14h55**.

5. CLASSES ADMISES A COURIR- GROUPES de CLASSEMENT

En application des documents Handicap National Osiris H 106, H 109 et H 108 et des règles établies par la commission sportive du Cercle de la Voile d'Arcachon, les bateaux sont répartis en 3 groupes suivant leur coefficient de Handicap National :

Groupe 1A :	HN ≤ 7
Groupe 1B :	7,1 ≤ HN ≤ 14,5
Groupe 2 :	14,6 ≤ HN ≤ 22
Groupe 3 :	22,1 ≤ HN

Il sera, éventuellement, établi des sous-groupes de classement au sein de chaque groupe par classe ou regroupement de classes. Les groupes ainsi constitués rassembleront des bateaux ayant des performances voisines. Les groupes seront publiés à 14 heures par le Comité d'Organisation dont les décisions en la matière demeureront sans appel.

Groupe Classe Libre Temps Réel :

Les bateaux n'ayant pas de certificat HN Osiris valide et qui, soit n'ont pas de handicap stabilisé publié aux tableaux H 106, H 109 et H 108, soit sont non conformes aux caractéristiques de base de la série, seront classés à part en groupe Classe Libre Temps Réel.

Groupe bis :

Les bateaux n'ayant pas de certificat HN Osiris valide seront classés en bis.

Flammes de course

Les bateaux en course devront arborer dans leur pataras ou leur hauban bâbord, en fonction de leur coefficient, une flamme de la couleur suivante :

Groupe 1 et 1bis	0 à 14,5 inclus	flamme jaune
Groupe 2 et 2bis	14,6 à 22 inclus	flamme blanche
Groupe 3 et 3bis	supérieur ou égal à 22,1	flamme rouge
Groupe Classe Libre Temps Réel		flamme bleue

Le comité d'organisation pourra regrouper dans un autre groupe toute classe n'atteignant pas 5 bateaux. Ces décisions demeureront sans appel.

Cagnards

Tous les bateaux devront installer le cagnard des 18 Heures d'Arcachon du **côté TRIBORD**. Il devra être solidement amarré et déployé de façon que le Comité de Course et les équipes de pointage puissent le lire facilement. Sa perte pourra entraîner la disqualification.

Autocollants organisation

Chaque bateau devra obligatoirement coller sur l'étrave à TRIBORD l'autocollant de la **Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique**.

Balise

Une balise GPS sera remise à chaque participant lors du pointage de l'inscription. Il n'y aura aucune intervention à faire sur la balise. Elle sera mise en route et arrêtée à distance.

La perte de la balise peut entraîner une disqualification sans instruction

Certificat de jauge

Les bateaux doivent être en règle avec le règlement des croiseurs à handicap FFV 2022. Tous les coefficients sont établis par la Commission de la Jauge Osiris Habitable avant le départ de la course.

Les voiliers qui n'auront pas fourni de carte d'identité Osiris Habitable valide :

- se verront attribuer un coefficient Handicap sous réserve d'être présents dans la table H 106,

H 109 et H 108 du guide Osiris Habitable 2022 et s'ils sont conformes aux caractéristiques de leur série.

Ils seront classés en groupe BIS

- seront classés à part en groupe Classe Libre Temps Réel, s'ils sont absents de la table H 106, H 109 et H 108 du guide Osiris Habitable 2022 ou non conformes aux caractéristiques de leur série.

Ils devront à cet effet fournir tout renseignement indispensable à cette attribution. Toute information erronée entraînera une mise hors course sans appel.

AUCUNE RÉCLAMATION SUR LES COEFFICIENTS NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE SAMEDI 03 JUILLET 14H.

6. MARQUES

Marque « BELISAIRE- »

Marque « MOULLEAU-CAUB'ARC »

Marque « THIERS-BPACA »

Marque « PORT-APPBA »

Bouée cylindrique jaune

Bouée cylindrique jaune

Bouée catamaran arborant un pavillon «BPACA»

Bouée cylindrique jaune

Les marques, APPBA, CAUB'ARC et BELISAIRE seront équipées d'un feu intermittent blanc. L'absence ou le non-fonctionnement de ce feu n'est pas un motif de demande de réparation.

En cas d'incident sur une des bouées de parcours, le bateau pointeur hissera le pavillon



est

deviendra la marque de parcours.

7. PARCOURS

Départ

Bouée BELISAIRE à bâbord

Bouée MOULLEAU à bâbord

Bouée THIERS-BPACA à bâbord

Bouée PORT à bâbord

Bouée BELISAIRE à bâbord

ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Il est interdit sous peine de disqualification sans instruction :

*de pénétrer à l'intérieur des piquets bordant les parcs à huîtres,

*de passer entre les parcs à huîtres et les poteaux de bois placés aux bifurcations,

*de passer entre les parcs et la balise cardinale sud n°1 (bancot)

*de pénétrer à l'intérieur des zones de stationnement des bateaux sur corps morts tout le long de la côte sur la commune d'Arcachon ainsi que sur la commune de Lège Cap-Ferret.

Pour l'application de ces interdictions il est obligatoire de :

- laisser du côté de la terre tous les corps morts ainsi que les bouées jaunes de délimitation de zone de transit lorsqu'elles sont en place.

Il est interdit sous peine d'une pénalité sans instruction de 20% sur la distance fond théorique :

* de pénétrer à l'intérieur du chenal d'accès et de sortie du Port d'Arcachon balisé par 4 bouées espacées de 150 mètres (2 à bâbord et 2 à tribord),
Il faut laisser du côté de la terre les 4 bouées du chenal d'accès au port.

Si un bateau enfreint deux fois cette règle pendant la course, il sera disqualifié sans instruction.

Le positionnement GPS du bateau par l'organisation permettra de facilement vérifier le respect de ces limites.

Les bateaux ne pourront mouiller que par leurs propres moyens et leurs propres appareils de mouillage sous peine de disqualification sans instruction. (L'utilisation du moteur est interdite pour se déséchouer sous peine de disqualification sans instruction).

Les bateaux du Comité de Course arborant un pavillon officiel FFV, jaune ou CVA seront chargés de l'application de ces règles et le signaleront aux concurrents en infractions. Sur rapport de ces bateaux, le Comité de Course prononcera la pénalité ou disqualification sans instruction du bateau contrevenant.


8. LE DEPART COURSES 9 heures et 18 heures– Samedi 3 juillet à 15h00

8.1 Entre la bouée catamaran « BPACA » mouillée approximativement à 50 mètres au large de la jetée Thiers et le bateau comité de course du CVA mouillé dans le prolongement approximatif de la jetée Thiers.

8.2 Signaux de départ donnés sur la jetée Thiers et sur le bateau comité en bout de ligne au large.
Le signal préparatoire sera le pavillon Z.

H – 5 minutes = 14h 55 : signal d'avertissement - le pavillon du Cercle de la Voile d'Arcachon est hissé appuyé d'un signal sonore.



H – 4 minutes = 14h 54 : signal préparatoire - le pavillon Z  est hissé appuyé d'un signal sonore. Les moteurs doivent être arrêtés.



H – 1 minute = 14h 59 : le pavillon Z  est descendu, appuyé d'un long signal sonore.

15h 00: tous les pavillons sont descendus, un signal sonore appuie cette manœuvre, c'est le départ.

8.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **30** minutes après le signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).



Règle 30.2. : (pavillon Z) **modification**

Aucune partie de la coque, de l'équipage ou de l'équipement d'un bateau ne doit se trouver du côté parcouru de la ligne de départ pendant la dernière minute précédant le signal de départ. Pour des raisons de sécurité, les bateaux identifiés ne devront pas revenir du côté pré-départ et seront pénalisés d'une pénalité de 20 % sur la distance théorique fond parcourue.

8.4 Si des bateaux sont identifiés ZFP, il sera envoyé un pavillon ROUGE. La liste de ces bateaux sera affichée sur le tableau d'affichage, dans le hall d'entrée, au rdc du club lors du retour des cagnards.

Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

Il ne sera autorisé aucun " BOUT DEHORS " en position fixe, à l'exception de bout dehors fixe d'origine conforme à la jauge du bateau et monté par le constructeur

Tout concurrent ayant un " BOUT DEHORS " non conforme ou non rentré selon ses règles de classe, sera disqualifié sans instruction.

9. L'ARRIVEE

Les voiliers doivent naviguer jusqu'à 00 heures ou 09 heures, heure légale le dimanche (décompte du Comité de Course). A 00 heures ou à 9 heures, ils devront relever leur position avec soin à l'aide d'amers remarquables à terre. Cette position ainsi que le nom du ou des voiliers (si possible du même groupe) qui le suivent et qui le précèdent devront être reportés sur la feuille de course sur le plan du Bassin, ceci permettra de faire le calcul de la distance réellement parcourue en 09 heures ou 18 heures.

RETOUR AU PORT ARRIVEE COURSE 09 HEURES

LES FEUILLES DE COURSE DOIVENT ÊTRE REMISES IMPÉRATIVEMENT LE DIMANCHE 3 JUILLET AVANT 02 HEURES AU CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON.

RETOUR AU PORT ARRIVEE COURSE 18 HEURES

LES FEUILLES DE COURSE DOIVENT ÊTRE REMISES IMPÉRATIVEMENT LE DIMANCHE 3 JUILLET AVANT 11 HEURES AU CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON.

- Les feuilles de course doivent être correctement et complètement renseignées, en particulier les heures de passage à la bouée BPACA doivent être toutes notées. Elles doivent être signées par le responsable du bord.

Toute omission sur ces feuilles pourra entraîner LA DISQUALIFICATION SANS INSTRUCTION.

Ces feuilles de course valideront les bulletins de tirage au sort des voyages offerts.

- Les cagnards doivent être restitués en même temps que les feuilles de course. Si le cagnard n'est pas remis et sans raison motivée le Comité de Course pourra prononcer la disqualification, sans instruction, du bateau et la non-participation au tirage au sort.

- La balise devra être remise à l'organisation sous peine d'une pénalité financière de 150 €.

10. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 s'applique, pénalité de deux tours.

11. DEMANDE D'INSTRUCTION

- 11.1 L'heure limite de dépôt des réclamations et reconnaissances d'infraction est fixé à 10h30.
 11.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au rez-de-chaussée
 11.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins ou qui sont signalés par le comité de course comme ayant commis une infraction. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au premier étage du centre nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
 11.4 Application de RCV Annexe T Conciliation (voir Annexe)

12. CLASSEMENT

Il sera établi pour les 18 heures :

- * un classement en distance réelle pour l'ensemble des groupes,
- * un classement en distance compensée pour les groupes 1, 2 et 3 confondus,
- * un classement en distance compensée pour chaque groupe 1, 2 et 3,

Il sera établi pour les 9 heures :

- * un classement en distance réelle,
- * un classement en distance compensée,
- * un classement en distance réelle pour la voile traditionnelle,

La distance compensée est obtenue en utilisant le coefficient temps sur temps.

13. REGLES DE SECURITE

13.4 Sport Boat (classe L – HN) – 590

Pendant toute la durée de l'épreuve chaque membre de l'équipage devra porter un équipement individuel de flottabilité. Cet équipement devra être au-dessus de tous vêtements.

Aucune dérogation à l'article 49 (règles 49.1 et 49.2) de l'ISAF (position de l'équipage : **filière**) n'est accordée.

Ces bateaux devront naviguer avec le capot de descente fermé.

13.5 Port d'un équipement individuel de flottabilité

Si les conditions météorologiques l'exigent, le Comité de Course pourra imposer le port d'un équipement individuel de flottabilité réglementaire pour chacun des membres de l'équipage. Cette décision sera



signifiée aux concurrents par l'envoi du pavillon Y sur le bateau comité de course, au mât de la jetée Thiers et par annonce VHF. Le Comité de Course prononcera la disqualification sans instruction des bateaux contrevenants.

13.6 Navigation nocturne / Feux de navigation

Du coucher au lever du soleil (cf. article 1.2) la dérogation accordée aux bateaux de moins de 7 m par l'article 25 d)i) de la partie C du RIPAM ne s'applique pas.

Tous les concurrents, y compris les bateaux de moins de 7 m, devront donc être équipés des 3 feux de navigation réglementaires prévus à l'article 25 a) en bon état de fonctionnement et allumés.

Des contrôles seront effectués par le Comité de Course.

Le Comité de Course pourra prononcer la mise hors course des contrevenants sans instruction.

13.7 Abandon

Tout concurrent qui abandonne doit le signaler à un bateau du Comité de Course ou par VHF au Comité de Course et retirer sa flamme de course. Il devra obligatoirement le confirmer par écrit dès son retour à terre au secrétariat du Cercle de la Voile d'Arcachon.

13.8 Matériel de sécurité

Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis pour la réglementation en vigueur notifié sur l'acte de francisation.

13.9 CANAL ORGANISATION ET COMITE DE COURSE = VHF 73

Ce canal est strictement réservé à l'organisation de la course. Les concurrents doivent éviter toute conversation privée pouvant entraîner sa saturation sous peine de réclamation du Comité de Course.

14. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

La publicité BPACA doit être portée sur l'avant tribord du bateau.

15. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par pavillon FFV, CVA, JURY, USHIP, BPACA

16. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

Le bateau officiel sera identifié par un pavillon Docks du vin

17. PRIX

Des prix seront distribués, Par tirage au sort pendant le déjeuner parmi les présents et en fonction du palmarès pour les bateaux avec certificats valides à la remise des prix dimanche à 14 h30, sous la halle aux pêcheurs.

18. CONCOURS PHOTO

La meilleure photo postée, en message privé, sur la page facebook des 18 heures d'Arcachon sera primée.

19. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

GABARROU Patrice : Président du comité de course

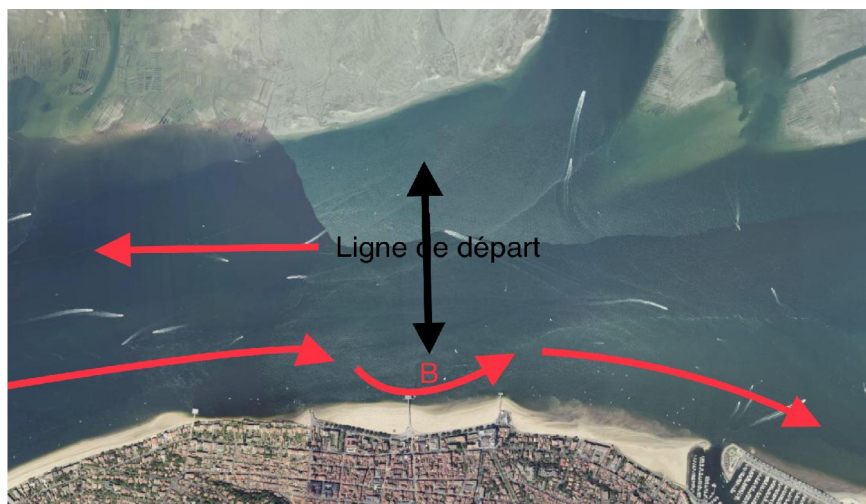
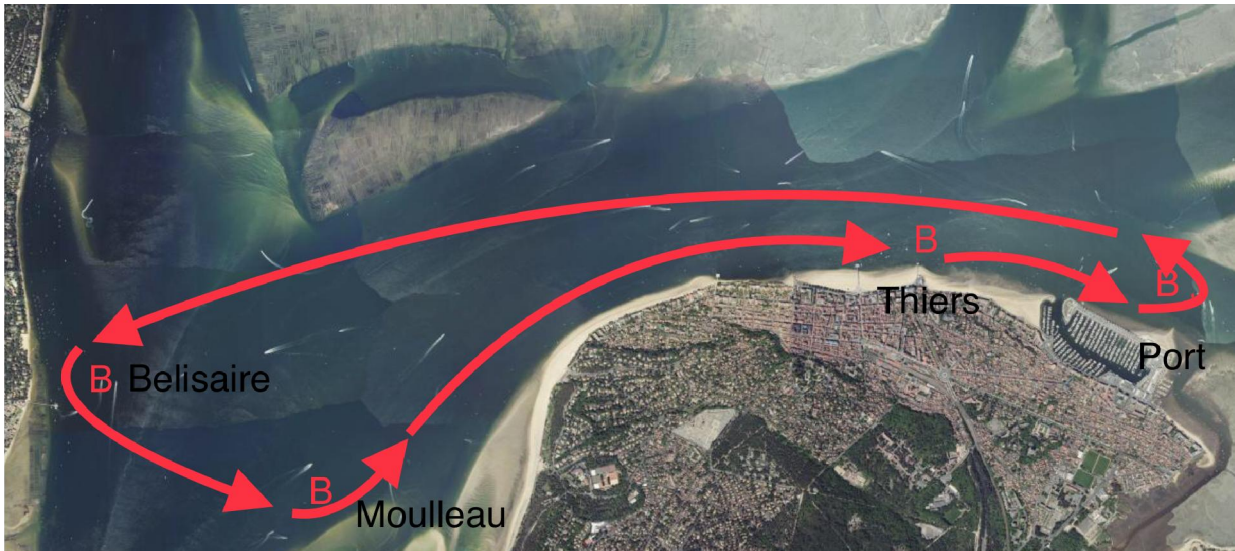
LINARES Christian : Président du jury

HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Samedi 2 juillet :	BM 14 H 15	PM 20 H 31	coefficient 67
Dimanche 3 juillet :	BM 02 H 42	PM 08 H 52	coefficient 66

PARCOURS

LES 18 HEURES D'ARCACHON – 2022
Toutes les marques de parcours sont à laisser à bâbord



Position approximative des bouées :

PORT APPBA	N 44°39.81'	W 001°08.61'
THIERS BPACA	N 44°39.92'	W 001°10.09'
MOULLEAU CAUB'ARC	N 44°39.12'	W 001°12.89'
BELISAIRE	N 44°39.54'	W 001°13.85'

ANNEXE T - CONCILIATION

Cette annexe s'applique uniquement si l'avis de course ou les instructions de course le précisent.

La conciliation ajoute une étape supplémentaire à la procédure de résolution des réclamations mais peut supprimer la nécessité de quelques instructions, accélérant ainsi la procédure pour des épreuves où de nombreuses réclamations sont attendues. La conciliation peut ne pas être adaptée pour toutes les épreuves car elle nécessite une personne compétente supplémentaire pour intervenir en tant que conciliateur. Le Manuel des juges de World Sailing contient des conseils supplémentaires sur la conciliation, manuel qui peut être téléchargé sur le site de World Sailing et de la FFVoile.

T1 PÉNALITÉS POST-COURSE

À condition que la règle 44.1(b) ne s'applique pas, un bateau qui est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident peut accepter une Pénalité Post-course à tout moment après la course jusqu'au début de l'instruction d'une réclamation concernant l'incident.

Une Pénalité Post-course est une Pénalité en points de 30 %, calculée comme indiqué dans la règle 44.3(c). Cependant, la règle 44.1(a) s'applique.

Un bateau accepte une Pénalité Post-course en remettant au conciliateur ou à un membre du jury une déclaration écrite où il accepte la pénalité et qui identifie le numéro de la course, et où et quand l'incident a eu lieu.

T2 RÉUNION DE CONCILIATION

Une réunion de conciliation aura lieu avant l'instruction d'une réclamation pour chaque incident ayant donné lieu à une *réclamation* par un bateau, impliquant une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31, mais uniquement si chaque *partie* est représentée par une personne qui était à bord au moment de l'incident. Aucun témoin ne sera autorisé. Cependant, si le conciliateur décide que la règle 44.1(b) peut s'appliquer ou que la conciliation n'est pas appropriée, la réunion n'aura pas lieu, et si une réunion est en cours, elle sera close.

T3 AVIS DU CONCILIATEUR

En s'appuyant sur les dépositions des représentants, le conciliateur émettra un avis sur la décision probable du jury :

la *réclamation* n'est pas recevable ;

aucun bateau ne sera pénalisé pour avoir enfreint une *règle*, ou

un ou plusieurs bateaux seront pénalisés pour avoir enfreint une *règle*, en identifiant les bateaux et les pénalités.

T4 RÉSULTATS DE LA RÉUNION DE CONCILIATION

Après que le conciliateur a émis un avis,

un bateau peut accepter une Pénalité Post-course, et

un bateau peut demander à retirer sa *réclamation*. Le conciliateur peut alors agir au nom du jury conformément à la règle 63.1 pour autoriser le retrait.

Sauf si toutes les *réclamations* concernant l'incident sont retirées, une instruction de réclamation aura lieu.

PRIX et COUPES

Le Cercle de la Voile d'Arcachon vous propose un voyage, des prix et des coupes, grâce au concours de ses fidèles partenaires.

A tous les concurrents

- * A l'inscription : les tee-shirts offerts par les Chantiers Navals du Bassin-USHIP, goodies BPACA
- * Au petit matin : les croissants et cookies de la Mie Câline
- * A l'arrivée, après restitution de la feuille de course, du cagnard et de la balise : une bouteille de vin

Par tirage au sort parmi les concurrents régulièrement inscrits, ayant terminé la course, rempli la feuille de course, rendu le cagnard et présents au déjeuner

- * LE SEJOUR TOURISTIQUE
 - * LES LOTS USHIP
 - * LE POIDS DU SKIPPER EN VIN
 - * AUTRES LOTS
- * **Au 1^{er} en distance compensée (hors groupes Bis et CLTR) :** le Challenge du C.V.A.
 - * **Au 1^{er} en distance réelle (hors groupes Bis et CLTR) :** la Coupe BPACA
 - * **Au 1^{er} de chaque groupe en distance compensée, (hors groupes Bis et CLTR) :**
La Coupe de la Ville d'Arcachon
 - * **Aux 2 suivants de chaque groupe en distance compensée (hors groupes Bis et CLTR) :** Prix et coupes
 - * **Au bateau bois** ayant parcouru la plus grande distance : le prix Chantiers BONNIN
 - * **Au plus jeune équipier :** le prix CVA
 - * **Au premier voilier traditionnel** (arrêt à minuit) : le prix du Port d'Arcachon
 - * Le prix de l'Amiral : Trophée Esprit d'équipage
 - * Le prix de la meilleure photo inboard « 18 Heures photo LIVE »

